

A2MB

SARL au Capital de 80 000 Euros

26 Rue Victor Hugo

33260 LA TESTE DE BUCH

RCS BORDEAUX : 524 085 693

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA GERANCE EN DATE DU 16 AOUT 2024

Le seize août deux mille vingt-quatre, Madame Noubé MBAYE, gérante de la société A2MB,

Il est préalablement rappelé que l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 Juin 2024 a décidé, sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions des créanciers ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci, une réduction de capital d'un montant de 40 000, par voie de rachat et d'annulation de 750 parts sociales au plus de la société, au prix unitaire de 230.01 euros.

Le procès-verbal de cette assemblée a été déposé au greffe du Tribunal de commerce le 9 juillet 2024.

Le Gérant constate que plus d'un mois s'est écoulé depuis le dépôt au greffe du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2024 ayant décidé la réduction du capital de la société et qu'aucune opposition n'a été effectuée, dans le délai légal, par un créancier dont la créance aurait été antérieure à ce dépôt.

Le Gérant constate, en conséquence, que la réduction de capital d'un montant de 40 000 euros, pour le porter de 80 000 euros à 40 000 euros, décidée par l'assemblée générale extraordinaire le 30 Juin 2024, par voie de rachat et annulation de 750 parts sociales d'une valeur nominale de 53.34 euros chacune, au prix unitaire de 230.01 euros, appartenant aux associés suivant :

- Madame Véronique AMBAL, à hauteur de 750 parts

est devenue définitive, de même que la modification des statuts décidée par ladite assemblée.

Il est procédé immédiatement au rachat desdites parts, conformément à la décision de l'assemblée en date du 30 Juin 2024 sans que le rachat donne lieu à un acte distinct de celui constatant la réalisation définitive de la réduction de capital.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le gérant.

Le Gérant

